

**Discours de Monsieur Laurent Fabius,
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
au Comité monétaire et financier international**

le 24 septembre 2000

Mes chers collègues,

Nos réunions cette année à Prague ont une dimension pratique et symbolique : la chute du mur de Berlin et l'intégration dans la communauté internationale des pays d'Europe centrale et orientale ont représenté l'un des enjeux majeurs des 10 dernières années. Nous réunir à Prague, c'est aussi le symbole du rôle moteur que l'Europe a joué et doit continuer à jouer dans la construction d'un système monétaire et financier international plus efficace et plus juste. Le discours que je vous sou mets par ailleurs, en qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne, témoigne de l'engagement et de la détermination de l'Europe à œuvrer collectivement pour cet objectif.

A l'occasion de nos réunions, la mobilisation de la société civile démontre qu'il existe encore beaucoup d'incompréhensions. Nous avons du chemin à parcourir, en dépit des progrès accomplis, pour limiter les effets négatifs ou indésirables qui accompagneraient l'intégration économique et financière ; nous devons répondre à ces préoccupations par une responsabilité politique pleinement exercée et par une transparence accrue ; nous devons mettre sans cesse l'accent, dans les institutions financières internationales, sur la lutte contre les injustices et la pauvreté ; nous devons aussi poursuivre nos efforts pour démocratiser ces institutions.

Le Comité monétaire et financier international est à mes yeux l'instance d'orientation politique du FMI : il nous appartient de lui faire jouer pleinement ce rôle et d'y définir les lignes directrices pour que le FMI évolue et réponde aux nouveaux enjeux. Nous devons consolider cette responsabilité essentielle du Comité monétaire et financier international, dont la représentativité est le plus fort gage de légitimité. Nous en avons aujourd'hui la possibilité et le devoir.

A l'approche des réunions de Prague, on a souvent souligné les conséquences pour l'économie mondiale des évolutions sur le marché des changes. Les interventions réalisées le 22 septembre par les autorités monétaires du G7 ont montré d'une façon très nette que cette préoccupation était commune, et que nous étions prêts à utiliser les instruments à notre disposition.

1 – Faire face aux déséquilibres du marché pétrolier

Je souhaite tout d'abord vous faire part de ma préoccupation concernant l'impact des prix actuels du pétrole sur la conjoncture mondiale. Alors que nous sommes entrés dans une phase de croissance rapide, prometteuse, non inflationniste, la montée brutale des prix du pétrole depuis quelques mois soulève l'inquiétude de l'opinion publique, peut dérégler les anticipations des agents économiques et soumettre des budgets publics à la menace de nouveaux déséquilibres. Et cela partout dans le monde, dans les pays industrialisés, dans les pays émergents non producteurs, dans les pays en transition et surtout dans les pays les plus pauvres. Ce doit être pour nous, Ministres des Finances du monde entier, une responsabilité partagée, une responsabilité pressante que de chercher l'issue qui permettra aux prévisions positives du FMI de se concrétiser.

Quelles sont les causes ? Les principaux facteurs sont connus : la reprise de la demande mondiale, les conséquences d'une période de prix bas, puis d'une autre où les capacités effectives ne se sont pas suffisamment accrues et, dans ce contexte où les tensions sont progressivement réapparues, un fonctionnement du marché sur lequel des mécanismes peu concurrentiels ont provoqué des hausses allant au-delà de ce que les pays producteurs jugeraient eux-mêmes souhaitable. A cela se sont ajoutés les mouvements de marché qui ont accompagné la décision récente positive de l'OPEP d'augmenter sa production de 800 000 barils par jour ; pris de fièvre, peut-être par crainte d'approvisionnements insuffisants cet hiver, ou pour d'autres raisons plus complexes, le marché s'est engagé dans une spirale supplémentaire et auto-entretenue. Nous sommes loin d'un équilibre de marché rationnel et c'est notre responsabilité de redonner des repères à ce marché, qui doit permettre aux producteurs comme aux consommateurs stabilité et croissance.

Car les enchaînements actuels portent en germe des conséquences macroéconomiques sérieuses. Si les tensions actuelles se perpétuaient, elles pourraient menacer la poursuite de la croissance mondiale, c'est ce que nous apprennent – dans d'autres conditions il est vrai – les chocs pétroliers passés. Le FMI adopte dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales une position prudente, mais il reconnaît qu'une augmentation de 10% du prix du pétrole (or n'oublions pas que ce prix a été multiplié par trois depuis janvier 1999) diminue la croissance de 0,1 point dans les pays les plus riches et de 0,2 point en Asie (avec un fort impact en Inde notamment). Dans certaines régions du monde, la croissance pourrait être particulièrement affectée, notamment dans les pays non producteurs d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes. Nous devons tout faire pour qu'un excès de volatilité temporaire des prix ne se transforme pas en un nouveau choc mondial. Disant cela, nous devons avoir particulièrement à l'esprit les conséquences potentiellement redoutables pour les pays les moins avancés. Je me résume : il serait illusoire de se pencher sur les mécanismes financiers d'aide à ces pays si dans le même temps un choc pétrolier venait démolir leurs efforts et les nôtres.

Notre volonté commune est de voir les prix du pétrole retrouver un niveau stable – j'insiste sur cette notion de stabilité – conforme à un bon équilibre entre les intérêts des pays producteurs et des pays consommateurs. Une fourchette de prix de 22 à 28 \$ avait été avancée il y a quelques mois, des mécanismes d'auto-régulation du marché avaient été imaginés ; je ne me prononce pas ici sur le détail des mesures qui seraient appropriées mais je veux dire, dans cette enceinte où sont réunis les principaux ministres en charge de la santé économique de la planète, que nous sommes investis d'une responsabilité par nos opinions publiques, par nos peuples : face à un désajustement de marché tel que celui que nous observons aujourd'hui, nous ne pouvons pas ignorer les risques de l'inaction, qui pourraient nous faire basculer, une nouvelle fois, dans un scénario que personne ne souhaite. Sachons aujourd'hui, entre Ministres des Finances, poser les termes d'un diagnostic commun et faire en sorte que demain, par un dialogue fructueux après avoir recherché ensemble les solutions à notre portée, le marché retrouve les conditions d'un bon équilibre.

2 - La lutte contre la pauvreté est une des missions centrales du Fonds

Des résultats indéniables ont été obtenus dans la lutte contre la pauvreté. Il nous appartient de mieux les expliquer pour amplifier le soutien de nos concitoyens aux actions de la communauté financière internationale. Mais, face à des inégalités croissantes, et à des besoins qui restent immenses, nul ne peut se satisfaire des progrès réalisés à ce jour.

L'universalité du FMI est un de ses principes fondateurs. Sa forme coopérative est la source de sa légitimité. Son soutien à tous les pays, et tout particulièrement aux plus pauvres, est nécessaire à un développement durable. Le FMI ne peut donc s'exonérer de ce rôle et de cette responsabilité. Il doit les assumer pleinement, en étroite concertation naturellement avec les autres institutions concernées, notamment la Banque mondiale et les Banques régionales de développement. J'attends en tout premier lieu

de notre comité qu'il réaffirme ce message : la lutte contre la pauvreté est notre priorité collective, et donc celle du FMI.

Soyons cependant clairs : le FMI doit disposer des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. Les difficultés qui pourraient surgir dans quelques mois sur le financement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la Croissance (FRPC) sont à cet égard un motif d'inquiétude. Notre accord de septembre 1999 pour créer cet instrument au service de la lutte contre la pauvreté ne doit pas rester lettre morte. Fidèle à son engagement en faveur du développement, ce dont témoigne sa contribution aux flux d'aide publique au développement, la France est prête à apporter sa contribution au financement de la FRPC.

C'est pourquoi nous avons décidé sur la demande de H. Köhler – et cela malgré un partage de la charge financière du soutien aux pays pauvres qui devient plus déséquilibré au sein du monde développé - de prêter près de 10 milliards de francs supplémentaires pour financer la FRPC. Il serait légitime que l'ensemble des grands pays développés s'engagent à nos côtés, tout particulièrement qu'il n'y ait pas de blocage envers les ventes d'or prévues par le FMI, indispensables au financement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

La réduction du poids de la dette est un élément essentiel dans notre lutte contre la pauvreté et je me félicite de la décision de réunir conjointement le CMFI et le Comité du développement sur cette initiative. Tout progrès dans la coordination entre les deux institutions va dans le bon sens et d'autres sujets mériteraient d'ailleurs à l'avenir d'être abordés conjointement, pour mieux assurer la cohérence des politiques menées par le FMI et la Banque mondiale ; je pense en particulier à la lutte contre le blanchiment et à la régulation des centres offshore.

Nous sommes ici tous convaincus que l'initiative PPTE doit au plus vite atteindre son but : permettre une véritable réduction de la pauvreté dans les pays bénéficiant des allègements de dette. Depuis notre dernière réunion, nous avons démontré que nous voulions tenir nos promesses. Dix pays ont atteint le point d'entrée de l'initiative dans sa version « renforcée », et la plupart bénéficient ou vont tout prochainement bénéficier de cette décision à travers un allègement immédiat de la majeure partie du service de la dette. Les plus grands bailleurs de fonds multilatéraux et le Club de Paris se sont résolument engagés en ce sens. J'appelle tous les autres créanciers à faire de même. Le Fonds et la Banque mondiale nous ont indiqué que dix autres pays pourraient les rejoindre d'ici la fin de l'année, j'appelle ce résultat de mes vœux. Mais je souhaite aussi redire clairement que les politiques menées doivent être bien adaptées pour que les allègements de dette profitent effectivement aux plus démunis. Ceci suppose de prendre des engagements forts, notamment pour lutter contre la corruption qui constitue le premier risque de détournement des marges de manœuvre dégagées par l'initiative.

3 - Les progrès déjà acquis dans la réforme de l'architecture financière internationale doivent être intégralement mis en pratique

Depuis trois ans, nous avons accompli d'importants progrès en matière de régulation financière internationale, mais nous devons éviter le risque que l'amélioration de la situation économique mondiale ne conduise à une certaine complaisance. Nous devons tirer complètement les leçons des crises de ces dernières années, progresser de manière résolue vers une meilleure régulation du système financier international.

Les financements privés sont une source majeure de financement des pays en développement et je me félicite de leur expansion. Mais l'expérience démontre que des règles sont indispensables pour que les marchés fonctionnent efficacement. Des progrès ont été accomplis ces derniers mois, il nous faut en accélérer la mise en œuvre opérationnelle.

• **La surveillance doit être renforcée.** Il faut notamment intégrer davantage les dimensions structurelles et régionales dans les analyses du FMI. Dans l'économie mondiale aujourd'hui, il serait véritablement inapproprié que le FMI prête peu d'attention aux aspects structurels de l'économie. La France est bien entendu favorable à une approche précise, ciblée sur les mesures réellement nécessaires à la stabilité macro-économique et financière. Elle milite depuis longtemps en ce sens, notamment pour assurer une conditionnalité équitable et efficace. Cette exigence ne doit pas être contre productive : nier l'importance des questions structurelles et leur influence sur la stabilité serait dangereux, notamment dans le secteur financier. Nous devons donc nous assurer ensemble que le FMI exerce pleinement les prérogatives qu'il est le seul à pouvoir assumer en matière de surveillance. C'est bien la stabilité de l'économie internationale qui est en jeu, c'est à dire le bénéfice collectif que nous tirons de la mondialisation.

• **Il faut impliquer le secteur privé dans la prévention et la résolution des crises.** Nous sommes parvenus en avril dernier à un accord sur un cadre d'action qui pose comme principes l'équité et la responsabilisation de tous les acteurs. Nul besoin de développer à nouveau les arguments qui militent pour cette approche ; beaucoup d'entre nous sont déçus de voir encore trop souvent les effets adverses des ajustements économiques peser directement sur les populations les plus faibles et les plus vulnérables. Notre nouvelle approche fondée à la fois sur des principes d'équité sociale et d'efficacité économique, me semble d'ailleurs recueillir une attention croissante du secteur privé, il est indispensable d'aller de l'avant en termes opérationnels.

• **Des nouvelles règles prudentielles adéquates sont nécessaire pour faire face aux risques créés par la mondialisation financière.** Le Forum de Stabilité Financière (FSF) a réalisé un travail remarquable. Ses recommandations sont au cœur de l'intégration des dimensions micro et macro-économiques de la stabilité financière. Les conclusions et recommandations du Forum sur les « hedge funds » et sur la régulation financière dans les centres off-shore constituent à cet égard un pas en avant déterminant. La France est attachée à la mise en œuvre de ces recommandations et à l'évaluation de leurs effets. Il est essentiel que les pays concernés imposent aux hedge funds basés sur leur territoire, si besoin par la loi, les obligations de transparence financière jugées indispensables par le FSF. Nous devons par ailleurs reconsidérer la possibilité d'établir une régulation directe du levier financier des « hedge funds » si les mesures recommandées jusqu'ici s'avéraient insuffisantes ou insuffisamment appliquées. S'agissant des centres off-shore, j'attends du FMI qu'il joue pleinement son rôle pour inciter ces places financières à renforcer dans les meilleurs délais la qualité de leur régulation et à mieux coopérer au niveau international. Le Fonds doit encourager ses Etats-membres recensés par le FSF, ou abritant des territoires ou juridictions dans ce cas, à faire évaluer par ses services la solidité de leur système financier.

• **La lutte contre le blanchiment d'argent dans le monde doit être au cœur de nos préoccupations.** Les effets néfastes du blanchiment d'argent sur la stabilité du système financier international et sur le développement durable de l'économie mondiale, notamment celle des pays émergents, ne sont plus à démontrer. Les progrès récents ont été nombreux et spectaculaires. La publication par le GAFI de son rapport et d'une liste de pays et territoires non-coopératifs est une avancée déterminante : pour la première fois une enceinte multilatérale a eu le courage de dénoncer clairement certains pays laxistes ou complaisants. Il appartient désormais au FMI et à la Banque mondiale de prendre pleinement en compte, dans la définition de leurs priorités et dans leurs programmes, la question du blanchiment d'argent en général et les conclusions de ces travaux multilatéraux en particulier. Les Institutions Financières Internationales ont un rôle majeur à jouer pour inciter –voire contraindre– les pays non-coopératifs à appliquer convenablement les normes internationales, en particulier les 40 recommandations du GAFI. Pour ce faire, elles doivent envisager de restreindre ou de soumettre à conditions leur soutien à ceux des pays et territoires non-coopératifs qui refuseraient de modifier leurs règles et pratiques dommageables.

• **La mise en œuvre des codes et normes internationaux dans le domaine financier constitue également un pan important de la réforme du système financier international.** Le FSF a établi en mars une liste de 12 normes prioritaires pour la stabilité financière, elles-mêmes conditions *sine qua non* de la croissance et du développement économique. Je me félicite qu'elles reprennent les 40 recommandations du GAFI. Ces 12 normes constituent le « noyau dur » de règles universelles à appliquer à moyen terme. Certains ont critiqué le processus d'élaboration de ces normes et, de fait, leur mise en œuvre doit toujours être adaptable aux particularités nationales : à titre d'exemple, les principes de Bâle pour le contrôle bancaire ont dès leur élaboration pris en compte cette nécessité et sont aujourd'hui, grâce à cette souplesse, considérés comme la norme de référence dans le secteur bancaire. Il ne faut cependant pas mettre en cause l'objectif ultime : une mise en œuvre progressive et ordonnée, qui prenne en compte le niveau de développement des pays et qui vise à ce que tous les pays s'« approprient » ces normes, notamment par le dialogue avec les institutions de Bretton-Woods.

• **L'adaptation des instruments du FMI aux nouveaux besoins arrive aujourd'hui à une étape décisive.** Nous avons effectué de considérables progrès depuis avril dernier. Je tiens à souligner deux points qui me semblent particulièrement significatifs :

(i) le rôle préventif du FMI va être renforcé. La nouvelle Ligne de crédit conditionnelle (LCC), créée au début de l'an dernier, n'avait pu remplir son objectif en raison de ce qu'il faut bien appeler un certain nombre de défauts de fabrication. Aujourd'hui, cette facilité est moins chère, et, en termes de procédure, plus accessible pour les pays qui mènent des politiques économiques et financières sérieuses. J'espère que les pays émergents chercheront ou continueront à mener de telles politiques afin de bénéficier de la protection face à la contagion financière que confère l'éligibilité à la LCC.

(ii) le rôle incitatif du FMI sera également renforcé par la réforme des deux principales facilités du FMI, à savoir l'accord de confirmation et la Facilité de crédit élargie. Les pays emprunteurs seront en effet, grâce à des maturités plus courtes et des coûts légèrement croissants des prêts du FMI, progressivement incités à se tourner vers des financements internationaux privés stables et soutenables, et à moins solliciter le soutien financier des IFIs. A travers cette orientation, notre objectif est de dissuader d'éventuels abus par les pays emprunteurs et d'inciter plus généralement à mettre en œuvre des politiques économiques sérieuses sur la durée, et certainement pas de durcir l'aide que le FMI fournit aux pays en développement. C'est pourquoi je me félicite que l'accord trouvé au Conseil d'administration, suite à l'impulsion donnée en avril à Washington, préserve cet équilibre délicat entre incitation et soutien.

4. D'importantes avancées restent nécessaires pour donner une plus grande cohérence à la régulation du système monétaire et financier international

Tous ces travaux en cours d'achèvement ou en nette progression sont encourageants. Il nous faut aller jusqu'au bout de la réforme, c'est à dire assurer une meilleure cohérence : nous ne pouvons pas constater d'un côté que les flux de capitaux privés jouent un rôle croissant et feindre d'en ignorer les conséquences sur l'architecture financière internationale et sur les missions fondamentales du Fonds. L'ouverture des pays en développement aux flux de capitaux privés apporte des opportunités de développement considérables, mais elle entraîne aussi comme on l'a vu dans un passé qui n'est pas encore lointain des risques importants : il faut maîtriser ces risques pour que l'insertion dans les marchés de capitaux internationaux ne se fasse pas au détriment des populations les plus vulnérables. C'est une question de légitimité et de crédibilité de notre action vis à vis des populations elles-mêmes.

Nous disposons déjà de nombreux éléments pour trouver rapidement un accord sur un « code de conduite » de l'ouverture aux flux de capitaux internationaux, concept parfois repris sous le vocable de « libéralisation financière ordonnée ». L'objectif est d'accompagner le mouvement vers une ouverture

financière accrue, sachant que celle-ci ne pourra porter ses fruits que si certaines conditions sont préalablement remplies. L'objectif n'est naturellement pas de proposer un cadre rigide, visant à promouvoir une libéralisation excessive et mal maîtrisée. Il est de structurer un processus déjà en cours et bénéfique aux pays concernés. Il est aussi de reconnaître les leçons du passé, ainsi que la diversité des pratiques, pour mettre l'accent sur l'importance des structures institutionnelles qui doivent être en place pour que cette évolution soit positive. Il est de parvenir à un accord sur l'ensemble des instruments à la disposition de la communauté internationale, et je pense ici notamment à ce que nous pouvons tirer de l'expérience chilienne.

Le FMI doit aujourd'hui être prêt à gérer des crises du compte financier provoquées par des fuites de capitaux, et non plus seulement de traditionnelles crises du compte courant générées par des déséquilibres budgétaires ou monétaires. Le FMI n'est-il pas une institution « financière », et pas seulement « monétaire » ?

Cet édifice doit s'appuyer sur la relance des discussions sur l'élargissement du mandat du Fonds Monétaire International au compte financier, et s'il le faut sur la révision des Statuts à cette fin. Il nous faut doter l'institution centrale de l'architecture financière internationale d'un mandat reflétant la principale évolution du système monétaire et financier international au cours des cinquante dernières années : l'explosion des flux de capitaux. C'est pourquoi j'appelle le FMI à reprendre ses réflexions sur la mise en place des moyens juridiques et opérationnels qui lui sont nécessaires pour conseiller et soutenir les pays émergents qui cherchent à accéder aux marchés de capitaux internationaux. Le FMI doit élaborer une doctrine qui fasse largement la place aux préoccupations des pays émergents. Le choix du champ et du rythme d'ouverture doivent rester dans les mains des pays concernés. Je considère également légitime que les pays émergents soient dotés des outils leur permettant de défendre certains intérêts stratégiques et économiques fondamentaux. Ainsi la libéralisation financière peut se conjuguer utilement avec des mesures de régulation, en temps normal, ou de contrôle en temps de crise. L'idée de « moratoire » international concerté, mais non contraignant juridiquement parlant, semble d'ailleurs faire largement consensus au niveau international. De même, pour lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux, il peut être nécessaire de maintenir temporairement des contrôles sur le secteur financier au niveau national.

5. Une croissance plus équilibrée doit être notre objectif collectif

La situation macro-économique de la zone euro est positive. Nous connaissons une croissance soutenue, supérieure à 3%, cette année et cette tendance doit se poursuivre l'année prochaine. La croissance s'appuie sur une demande intérieure robuste : le dynamisme de la consommation des ménages est alimenté par de fortes créations d'emplois, qui assurent une décrue rapide du taux de chômage ; l'investissement des entreprises s'accélère et les nouvelles technologies commencent à se diffuser à l'ensemble de l'économie.

La croissance est mise à profit dans l'ensemble des pays européens pour l'assainissement des finances publiques et les amener à une situation d'équilibre. Ceci permettra notamment de mieux préparer les enjeux liés au vieillissement de nos sociétés. Ainsi, en 2000, le déficit des administrations publiques françaises devrait être de 1,4 % du PIB alors que notre objectif initial était de 1,8 %. En 2001, l'objectif du gouvernement est un déficit de 1 % du PIB, la réduction graduelle de nos besoins de financement se poursuit conformément aux engagements de moyens.

Il s'agit désormais pour nous, Européens, de pérenniser ce cycle de croissance, c'est-à-dire de conserver un haut niveau de croissance de l'activité sans faire naître de tensions inflationnistes. Pour l'instant, celles-ci sont contenues. Si l'on excepte les effets directs de la hausse des cours du pétrole sur le prix des carburants, les prix évoluent de façon modérée et cela grâce à la modération des salaires. Par ailleurs, le développement des nouvelles technologies, que nous encourageons au niveau européen dans la suite du Conseil européen de Lisbonne devrait se traduire par une accélération de la productivité susceptible

d'élever notre potentiel de croissance non inflationniste. Je suis donc optimiste, même s'il convient bien entendu de rester vigilant compte tenu des incertitudes entourant les effets de la hausse des prix du pétrole.

Nous nous sommes également engagés à accélérer nos réformes structurelles. Les réformes fiscales et l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail ainsi que la poursuite de l'ouverture à la concurrence dans de nombreux secteurs stimuleront l'offre, à la fois du côté des entreprises et du côté de l'offre de travail des ménages. Elles favoriseront également la diffusion des nouvelles technologies. Ces réformes doivent nous aider à aller vers une économie dynamique, moderne, de plein emploi et non inflationniste, c'est-à-dire vers ce que j'ai appelé dans un document récent la « stabcroissance ».

Dans ce contexte de croissance forte et pérenne, il est de plus en plus apparent que le niveau actuel de l'euro ne reflète pas la solidité des fondamentaux de la zone euro. Le FMI dans le rapport du CGER intégré dans les dernières perspectives économiques mondiales, comme les économistes des marchés financiers, estiment de façon unanime que la monnaie unique est sous-évaluée de manière importante. A l'Eurogroupe du 8 septembre dernier, mes collègues, la BCE et moi-même, avons souligné notre détermination à accélérer ce processus et à promouvoir les nécessaires réformes structurelles afin d'accroître le potentiel de croissance de la zone euro. Les récentes interventions des banques centrales vont en ce sens. Nous sommes tous persuadés qu'un euro fort est dans l'intérêt de la zone euro et de la stabilité économique mondiale. Nous ne relâcherons pas notre effort.

Dans les pays émergents et en développement, les résultats du premier semestre confirment la reprise de l'activité, le FMI estimant que la croissance devrait atteindre 5,7 % cette année (6,7 % en Asie, 4,4 % en Amérique latine et 4,9 % dans les pays en transition, toutefois, si la hausse des prix du pétrole persiste, la croissance en Asie pourrait être réduite de 0,2 point). Cette croissance des pays émergents n'est plus seulement tirée par le commerce extérieur, mais également par la demande interne. Dans l'ensemble, à la suite des crises asiatique, russe et brésilienne, la plupart des pays émergents ont renforcé leurs efforts avec détermination, soutenus par la communauté financière internationale. Ainsi, les pays latino-américains ont-ils par exemple entrepris de réduire leurs déficits budgétaires, avec des résultats encourageants à ce jour qu'il s'agit de poursuivre, sans toutefois risquer d'étouffer la reprise.

Le défi pour les pays émergents est désormais de stabiliser et d'assainir leur croissance, afin qu'elle contribue à un développement durable et équilibré. A cette fin, les réformes structurelles sont un enjeu essentiel : un secteur financier sain et transparent, une politique fiscale qui favorise davantage la constitution d'une épargne interne et rende les pays moins dépendants de financements externes, la mise en place d'un environnement attractif pour les investisseurs tant internes qu'étrangers, la lutte contre la corruption et la mise en place de règles de gouvernance, le renforcement des filets sociaux encore trop partiels dans les pays émergents, sont des conditions indispensables à un développement harmonieux, donc soutenable.

La tenue de ce Comité à Prague, ainsi que le recul dont nous disposons désormais, incitent à tirer quelques leçons du processus de transition dans les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que dans les Etats de l'ex URSS, deux ensembles dont les trajectoires sont très différentes l'une de l'autre. La plupart de ces économies, et je m'en réjouis, ont – enfin - renoué avec la croissance et certaines connaissent même une reprise particulièrement vigoureuse, ce qui est encourageant après les difficiles premières années de la transition. Il reste qu'au-delà de ces bonnes performances qui peuvent n'être, pour certains pays, que conjoncturelles, nous devons collectivement apprendre de la transition, même si celle-ci n'est pas achevée.

Il faut souligner à cet égard l'importance des réformes structurelles dans la réussite du processus de la transition. Dans un contexte d'ouverture des marchés, de vive concurrence, de libéralisation des prix et des salaires, de redistribution de la propriété, la capacité des Etats à instaurer un environnement adéquat a autant pesé que leur aptitude à afficher à tel ou tel moment de bons indicateurs macroéconomiques. L'Etat doit, pour ce faire, être suffisamment stable, dans une situation où beaucoup est à créer : environnement juridique

de la propriété, des faillites, régulation bancaire, dispositif de lutte contre le blanchiment. Il doit également avoir les moyens d'assurer les fonctions redistributives qui lui incombent, d'autant que toute amélioration de la situation économique engendre de fortes attentes après une longue période de crise. Je constate pour m'en réjouir que la perspective d'adhésion à l'Union européenne constitue un puissant facteur de légitimation du rôle essentiel que doit jouer l'Etat pour accompagner la transition économique et sociale en cours.

La communauté financière internationale, et au premier rang le FMI en coordination étroite avec la Banque mondiale, doit accompagner ces réformes en apportant le soutien financier mais aussi l'expertise requis, et en veillant à la mise en œuvre et à l'accompagnement de réformes parfois difficiles mais nécessaires.

*
* *

Mes chers collègues,

Les enjeux et les risques créés par une intégration économique et financière imposent une forte mobilisation de notre part, afin de définir les lignes directrices politiques des institutions financières internationales qui jouent en rôle central dans cette évolution. Nous devons accepter le débat et agir avec résolution et transparence. Beaucoup de chantiers sont déjà ouverts pour donner un visage plus humain à la mondialisation, plusieurs doivent encore l'être. Nous devons prendre nos responsabilités politiques pour les faire rapidement progresser.